

Le Conseil d'Administration de **Tunis Ré**, réunie le **18 Février 2015**, informe ses actionnaires de ce qui suit :

1- Le processus de recapitalisation de la société se poursuit par l'apport de ses actionnaires actuels et non plus dans le cadre d'une opération réservée à un partenaire stratégique qui n'a pas aboutie, pour les raisons suivantes :

- Les **3 candidats** précédemment présélectionnés n'ont pas pu s'adosser à un partenaire technique en raison de la faiblesse de la part allouée qui a été fixée à **25%**
- Les contraintes de **la solvabilité²** obligeant l'investisseur Européen à provisionner **60%** du capital investi en cas de **participation minoritaire**
- La **non renonciation** de la société à son identité et **son statut de réassureur national** à majorité Tunisienne.

2- Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration, a décidé de convoquer les actionnaires de la société le **10 Mars à 9H30'** en Assemblée Générale Extraordinaire à l'**Hôtel Sheraton** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'annulation de l'augmentation réservée objet de l'**AGE du 19 Septembre 2014**.
- L'augmentation du capital social en numéraire de **Tunis Re** de **25 Millions de Dinars** pour le porter de **75 Millions de Dinars** à **100 Millions de Dinars**
- La modification de l'article **6 des statuts**.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires de la société.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président Directeur Général


Lamia BEN MAHMOUD